

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

**COMMUNE de LES ACHARDS**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 mai 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers représentés : 5  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt trois, le vingt-deux mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le seize mai, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Sébastien HULIN, Sylvain MONIONT-BEAUMONT, Sophier CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BUSQUET.

**Absents donnant pouvoir** : Gérard JOURDAIN a donné pouvoir à Jean-Luc RABILLARD, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU, Charles-Bernard DRUGEON a donné pouvoir à Sophie CHATELIER, Pauline CAILLONEAU a donné pouvoir à Isabelle LE BRUSQUET.

**Absents excusés** : Sarah RENAUD, Patricia BLANCHARD.

**Absents** : Jean-Luc BRIANCEAU, Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

**D22052023\_04 : Marché de fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéo-protection : avenant**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D28032022-04 en date du 28 mars 2022, attribuant le marché de fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéo-protection à la société CTV SAS pour un montant de 130 801,60 € HT ;

Considérant les modifications (suppression ou ajout) de matériel selon les secteurs afin de s'adapter techniquement à l'existant (mâts SyDEV, alimentation en continu en remplacement de batteries ...) ainsi qu'à la configuration des sites ;

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de conclure un avenant au marché.

Pour information, le marché comprenait 3 phases de travaux intégrant différents secteurs :

- Phase 1 (équipements centraux Mairie et secteur 1 quartier Mothe-Achard) pour un montant de 58 623,40 € HT ;
- Phase 2 (secteur 2 ZA) pour un montant de 43 280,40 € HT ;
- Phase 3 (secteur 3 quartier Chapelle-Achard) pour un montant de 28 897,80 € HT.

A l'issue de la phase 1, l'entreprise a proposé d'intégrer la phase 3 à la phase 2 pour la réalisation des travaux.

Des modifications ont été apportées sur les différents secteurs amenant, pour certains, des prestations supplémentaires et, pour d'autres, des suppressions.

Après le calcul de celles-ci, voici le tableau de synthèse par secteur et par phase qui en ressort :

Synthèse		Base Marché HT	Total HT Phase 1 + Phase 2	Montant HT avenant
Phase 1	Equipements centraux Mairie	9 923,60 €	9 530,60 €	- 393,00 €
	Secteur 1 : Quartier Mothe-Achard	48 699,80 €	41 111,20 €	- 7 588,60 €
Phase 2	Secteur 2 : ZA	43 280,40 €	51 256,80 €	7 976,40 €
	Secteur 3 : Quartier Chapelle Achard	28 897,80 €	22 849,80 €	- 6 048,00 €
		<b>130 801,60 €</b>	<b>124 748,40 €</b>	<b>- 6 053,20 €</b>

Le montant global de l'avenant n°1 en moins-value au marché de Vidéo- protection est de 6 053,20 €.

Cet avenant pris en considération amène le marché de fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéo-protection à 124 748,40 € HT soit 149 698,08 € TTC.

Madame Stéphanie CHIFFOLEAU souhaite connaître la date de déploiement de la phase 2.

Monsieur le Maire répond que celui intervient pour septembre car, suite à la présente délibération, la société pourra commander le matériel et commencer à déployer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché de fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéo-protection pour un montant de 6 053,20 € HT en moins-value ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

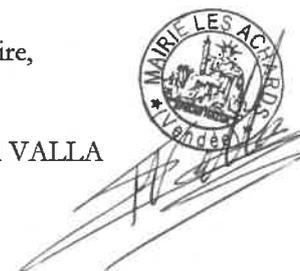
La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jour, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 30/05/2023  
Au registre